

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN EST  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal de la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers :                      Bernard Pedneault                      José Dufour  
   Jean-Louis Tremblay                      Evans Potvin  
   Eugène Roy                                      Sylvain Bergeron

Formant quorum sous la présidence de madame Lili Simard, mairesse.

Sont aussi présents:                                      Le greffier, Mario Bouchard  
   La directrice générale, Marie-Hélène Boily

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, madame la mairesse, ouvre la séance.

**2. 241.10.2013 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Monsieur le conseiller José Dufour propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013.
4. Rapport des activités du conseil :
  - 4.1. Administration et développement :
    - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes.
    - 4.1.2. Autorisation de signataires protocole d'entente 2014-2016 à intervenir avec la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean – Service de gestion documentaire et de traitement des archives historiques.
    - 4.1.3. États comparatifs au 30 septembre 2013 des activités financières et d'investissements.
    - 4.1.4. Dépôt des indicateurs de gestion 2012.
    - 4.1.5. Adoption d'une politique de reconnaissance des années de services à l'intention du personnel de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.
    - 4.1.6. Adoption des prévisions budgétaires 2014 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud.
    - 4.1.7. Autorisation versement dernière tranche de subvention suite à la reddition de comptes – politique d'intervention en matière de développement économique.
  - 4.2. Gestion du territoire :
    - 4.2.1. Adoption du second projet de règlement numéro 151-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur.
    - 4.2.2. Demande de dérogation mineure numéro 103-2013 soumise par monsieur Normand Girard pour la propriété sise au 116, 1<sup>er</sup> chemin.
    - 4.2.3. Demande de dérogation mineure numéro 104-2013 soumise par monsieur Alexandre Marcotte pour la propriété sise au 800 et 802, rue Jalbert.
    - 4.2.4. Vente d'un terrain résidentiel 74, rue Duchesne – Monsieur Claude Gagnon.
    - 4.2.5. Vente d'un terrain résidentiel 80, rue Duchesne – Madame Odette Fortin.
    - 4.2.6. Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres sur invitation – Travaux de décohésionnement et de pavage 2<sup>e</sup> rang Ouest.
    - 4.2.7. Octroi d'un contrat Martin et Michel Gaudreault – Pierre concassée pour travaux de rechargement 2<sup>e</sup> rang Ouest.
    - 4.2.8. Octroi d'un contrat Pompaction Intel'eau - Mesures des boues étangs des secteurs Lac-à-la-Croix et de Métabetchouan.

4.2.9. Octroi d'un contrat achat de sel de déglçage auprès de Sel Frigon inc.

4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :

- 4.3.1. Versement de subventions dans le cadre du Programme d'aide à l'élite 2012-2013.
- 4.3.2. Autorisation prolongation de contrat de location – Relocalisation temporaire de la maison des jeunes l'évolution de Métabetchouan.
- 4.3.3. Octroi d'un contrat Solution publicité – Conception graphique, montage et impression du guide-calendrier du citoyen 2014.
- 4.3.4. Octroi d'un contrat Cimco Réfrigération – Programme d'entretien mécanique tour de refroidissement aréna.
- 4.3.5. Demande à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du Programme de développement régional et forestier – Développement ludoéducatif arboretum.
- 4.3.6. Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres – Réfection bâtiment abritant la maison des Jeunes l'Évolution de Métabetchouan.
- 4.3.7. Autorisation de la formation et de la nomination des membres du comité de sélection appel d'offres par pondération – Choix de la firme d'ingénieurs pour la confection de plans et devis en ventilation, plomberie, chauffage et électricité dans le cadre des travaux de réfection du Rigolet.

4.4. Rapport des activités du conseil :

- 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons et subventions.

- 5. Dépôt de la correspondance.
  - 6. Affaires nouvelles :
  - 7. Période de questions des citoyens.
- Levée de la séance.

**Adoptée à l'unanimité**

**3. 242.10.2013 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2013**

---

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

**Adoptée à l'unanimité**

**INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

---

Aucune intervention.

**4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL  
4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

**4.1.1 243.10.2013 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES**

---

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

*Mme Claude Brassard  
Trésorière adjointe*

Messieurs les conseillers Bernard Pedneault et Eugène Roy ont procédé à la vérification des comptes.

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bergeron d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix couvrant la période du 4 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2013 laquelle totalise la somme de 411 856,71 \$.

***Adoptée à l'unanimité***

---

<b>4.1.2</b>	<b>244.10.2013</b>	AUTORISATION DE SIGNATAIRES PROTOCOLE D'ENTENTE 2014-2016 À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN – SERVICE DE GESTION DOCUMENTAIRE ET DE TRAITEMENT DES ARCHIVES HISTORIQUES
--------------	--------------------	---

---

**Considérant que** les municipalités sont soumises à la *Loi sur les archives* (L.R.Q. A-21.1) pour la conservation et la gestion des archives publiques;

**Considérant que** les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe de la loi doivent adopter une politique de gestion de leurs documents actifs et semi-actifs`;

**Considérant qu'**un organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe de la loi doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation du ministre, son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

**Considérant que** tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement du gouvernement, assumer la gestion de ses documents inactifs et historiques;

**À ces causes,** monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'autoriser madame Lili Simard, mairesse et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un protocole d'entente pour les années 2014-2015-2016 à intervenir avec la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean pour la somme totale de 15 876 \$. Ce protocole fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

---

<b>4.1.3</b>	<b>245.10.2013</b>	ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2013 DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'INVESTISSEMENTS
--------------	--------------------	---

---

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy d'accepter le dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2013 des activités financières et d'investissements de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

***Adoptée à l'unanimité***

---

<b>4.1.4</b>	<b>246.12.2013</b>	DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2012
--------------	--------------------	---------------------------------------

---

Madame Marie-Hélène Boily, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport sur les indicateurs de gestion de l'année 2012.

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller Évangéline Potvin d'accepter le dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion 2012 et que celui-ci fasse partie intégrante du présent procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

---

<b>4.1.5</b>	<b>247.10.2013</b>	ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICES À L'INTENTION DU PERSONNEL DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX
--------------	--------------------	--

---

Monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault d'adopter une politique de reconnaissance des années de services à



mand Girard soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 28 août, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.3          252.10.2013      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 104-2013 SOUMISE PAR MONSIEUR ALEXANDRE MARCOTTE POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 800 ET 802, RUE JALBERT**

---

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 104-2013, soumise par monsieur Alexandre Marcotte autorisant la construction d'un bâtiment accessoire de matériaux flexible à une distance de 1,3 mètre de deux bâtiments existants, alors que le règlement de zonage (article 7.4.2.4) exige respectivement 5,61 mètres (côté ouest) et 5,85 mètres (côté est), pour des dérogations respectives de 4,31 mètres (côté ouest) et 4,55 mètres (côté est).

Après avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiment rédigé le 26 septembre 2013 et de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 19 septembre 2013) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour :

**Que** la demande de dérogation mineure numéro 104-2013, soumise par monsieur Alexandre Marcotte soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 19 septembre 2013, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.4          253.10.2013      VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL 74, RUE DUCHESNE – MONSIEUR CLAUDE GAGNON**

---

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix vende à monsieur Claude Gagnon le terrain portant le numéro de lot 22-225, rang A, canton de Métabetchouan (74, rue Duchesne).

**SUPERFICIE TOTALE: 666,40 mètres carrés (7 173,13 pieds carrés)**

Cette vente est faite au prix de 26,91 \$ le mètre carré (2,50 \$ le pied carré) pour la somme de 17 932,83 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 26 septembre 2013, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente résolution. La mairesse, madame Lili Simard et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.5          254.13.2013      VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL 80, RUE DUCHESNE – MADAME ODETTE FORTIN**

---

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix vende à madame Odette Fortin le terrain portant le numéro de lot 22-226, rang A, canton de Métabetchouan (80, rue Duchesne).

**SUPERFICIE TOTALE: 669,60 mètres carrés (7 207,57 pieds carrés)**

Cette vente est faite au prix de 26,91 \$ le mètre carré (2,50 \$ le pied carré) pour la somme de 18 018,94 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 26 septembre 2013, dont celle-ci fait partie intégrante de la

présente résolution. La mairesse, madame Lili Simard et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.2.6            255.10.2013            OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET DE PAVAGE 2<sup>E</sup> RANG OUEST**

---

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation pour des travaux de décohésionnement et de pavage du 2<sup>e</sup> rang Ouest;

**Considérant que** les soumissions étaient recevables au bureau de la Ville et ouvertes le 23 septembre 2013 à 11 h 1;

**Considérant que** deux (2) soumissionnaires ont déposé leurs offres conformes aux conditions de l'appel d'offres, soit:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT(S) (TPS ET TVQ INCLUSES)</b>
Inter-Cité Construction Ltée	69 743,84 \$
CAL	80 298,54 \$

**À ces causes**, monsieur le conseiller Évans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accorde le contrat de travaux de décohésionnement et de pavage du 2<sup>e</sup> rang Ouest à Inter-Cité Construction Ltée pour la somme de 69 743,84 \$ incluant les taxes applicables;

D'approprier la somme de 29 743,84 \$ au fonds carrières et sablières et la somme de 40 000 \$ à la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.2.7            256.10.2013            OCTROI D'UN CONTRAT MARTIN ET MICHEL GAUDREULT – PIERRE CONCASSÉE POUR TRAVAUX DE RECHARGEMENT 2<sup>E</sup> RANG OUEST**

---

Monsieur le conseiller Évans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour d'autoriser auprès de l'entreprise Martin et Michel Gaudreault l'achat de 800 tonnes de pierre concassée pour des travaux de rechargement du 2<sup>e</sup> rang ouest, le tout pour la somme de 5 600 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 25 septembre 2013 et d'approprier cette somme au fonds carrières et sablières.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.2.8            257.10.2013            OCTROI D'UN CONTRAT POMPACTION INTEL'EAU – MESURE DES BOUES ÉTANGS DES SECTEURS LAC-À-LA-CROIX ET MÉTABETCHOUAN**

---

Monsieur le conseiller José Dufour propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'octroyer le contrat de mesure des boues des étangs des secteurs de Lac-à-la-Croix et de Métabetchouan à Pompaaction Intel'eau pour la somme de 3 721 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 8 août 2013.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.2.9            258.10.20            OCTROI D'UN CONTRAT ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE AUPRÈS DE SEL FRIGON INC.**

---

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy de procéder à l'achat de sel de déglçage des rues et routes de la Ville pour la saison 2013-2014 auprès de l'entreprise Sel Frigon inc. pour la somme de 16 320 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 26 septembre 2013.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.3****CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITE DE VIE**

---

**4.3.1            259.10.2013        VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ÉLITE 2012-2013**

---

**Considérant** le rapport du comité d'analyse sur les candidatures reçues au programme d'aide à l'élite, édition 2012-2013.

**A ces causes**, monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin de remettre deux (2) bourses totalisant la somme de 3 500 \$ aux candidats suivants dont leurs performances ont été jugées conformes au programme d'aide à l'élite :

- Madame Annabelle Tremblay, patinage artistique :                      2 000 \$
- Monsieur Keven Bouchard, hockey sur glace                                      1 500 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**4.3.2            260.10.2013        AUTORISATION PROLONGATION DE CONTRAT DE LOCATION # 130124 – RELOCALISATION TEMPORAIRE DE LA MAISON DES JEUNES L'ÉVOLUTION DE MÉTABETCHOUAN**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay :

D'autoriser la signature d'une prolongation de contrat (# 130124) d'hébergement temporaire de la maison des jeunes à intervenir entre la maison des jeunes L'Évolution de Métabetchouan et le dépanneur Métabetchouan;

Que la prolongation de location se termine le 15 novembre 2013;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix verse au dépanneur Métabetchouan la somme de 225 \$ par semaine plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.3.3            261.10.2013        OCTROI D'UN CONTRAT SOLUTION PUBLICITÉ – CONCEPTION GRAPHIQUE, MONTAGE ET IMPRESSION GUIDE-CALENDRIER DU CITOYEN 2014**

---

Monsieur le conseiller Évans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bergeron d'accorder le contrat de gestion de projet, conception graphique, montage et impression du guide-calendrier du citoyen 2014 à Solution Publicité pour la somme de 6 465 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 27 septembre 2013.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.3.4            262.10.2013        OCTROI D'UN CONTRAT CIMCO RÉFRIGÉRATION – PROGRAMME D'ENTRETIEN MÉCANIQUE TOUR DE REFROIDISSEMENT ARÉNA**

---

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'octroyer le contrat d'entretien mécanique de la tour de refroidissement à l'aréna municipal à Cimco Réfrigération pour les années 2013-2014 et 2015, le tout pour la somme de 3 596 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 30 août 2013.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.3.5            263.10.2013        DEMANDE À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER – DÉVELOPPEMENT LUDOÉDUCATIF DE L'ARBORETUM**

---

**Considérant que** la MRC Lac-Saint-Jean Est gère le Programme de développement régional et forestier et que celui-ci vise, entre autres, à favoriser la connaissance, la mise en

valeur et l'utilisation optimale du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et ouvrières;

**Considérant que** ce projet dans sa globalité répond à plusieurs critères d'évaluation du programme 2013-2014 tel qu'inscrit sur le formulaire de demande, particulièrement sur la viabilité et l'amélioration du milieu de vie des citoyens de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

**À ces causes**, monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose appuyé par monsieur le conseiller Évangéline Potvin :

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise monsieur Christian Potvin, directeur du développement culture loisirs tourisme et qualité de vie à présenter un projet dans le cadre de la mise en place de sentiers de sous-bois au site de l'arboretum auprès de la MRC Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II et s'engage à défrayer un minimum 10% des coûts totaux sur un projet estimé à 17 099 \$;

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'engage à défrayer tout dépassement de coût associé au projet s'il y a lieu;

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'engage à entretenir les sentiers sous-bois pour une durée de cinq (5) ans après la réalisation des travaux.

*Adoptée à l'unanimité*

---

**4.3.6            264.10.2013    OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES  
– RÉFECTION D'UN BÂTIMENT ABRITANT LA MAISON  
DES JEUNES L'ÉVOLUTION DE MÉTABETCHOUAN**

---

**Considérant** l'appel d'offres par invitation donné par le greffier le 13 septembre 2013;

**Considérant** que suite à cet appel d'offres, cinq (5) soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit:

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (incluant les taxes applicables)
Les constructions Gilbert Martel inc.	Alma	190 646,94 \$
Construction JMDM inc.	Hébertville-Station	223 373,33 \$
Construction Lamontagne inc.	Alma	244 639,55 \$
9105-6705 Québec inc (AR Construction)	Jonquière	255 645,89 \$
Construction Serge Dumas	St-Félicien	270 278,70 \$
Les Entreprise Jamco inc.	St-Bruno	302 201,77 \$

**À ces causes**, monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bergeron :

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accorde le contrat de réfection du bâtiment abritant la maison des jeunes l'Évolution de Métabetchouan au plus bas soumissionnaire conforme, soit Constructions Gilbert Martel inc. au prix indiqué au tableau ci-haut décrit.

*Adoptée à l'unanimité*

---

**4.3.7            265.10.2013    AUTORISATION FORMATION ET NOMINATION DES  
MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION APPEL  
D'OFFRES PAR PONDÉRATION – CHOIX DE LA FIRME  
D'INGÉNIEURS POUR LA CONFECTION DE PLANS ET  
DEVIS EN VENTILATION, PLOMBERIE, CHAUFFAGE  
ET ÉLECTRICITÉ DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE  
RÉFECTION DU RIGOLET**

---

**Considérant** l'appel d'offres par pondération à publier pour le choix d'une firme d'ingénieurs concernant la confection de plans et devis en ventilation, plomberie, chauffage et électricité dans le cadre des travaux de réfection du Rigolet;



**Considérant** qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes, article 573.1.0.1.1*, le conseil municipal doit former un comité de sélection d'au moins trois (3) membres, autres que les membres du conseil municipal qui seront chargés d'évaluer les soumissions;

**Considérant** qu'un représentant de la ville doit agir à titre de secrétaire du comité de sélection qui doit présider, animer les travaux du comité et compiler les résultats.

**À ces causes**, monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy d'autoriser Marie-Hélène Boily, directrice générale à procéder à la formation d'un comité de sélection pour l'appel d'offres par pondération dans le choix de la firme d'ingénieurs pour la confection de plans et devis en ventilation, plomberie, chauffage et électricité dans le cadre des travaux de réfection du Rigolet.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

Madame la mairesse dresse le bilan des réalisations du conseil municipal depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009, entre autres sur l'évolution financière, économique, administrative et culturelle de la ville de 2009 à 2013 ainsi que la planification stratégique.

Les élus sortants ainsi que ceux qui se représentent remercient la population de leurs appuis.

#### **4.4.1 266.10.2013 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions suivantes:

Club optimiste de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix Spectacle <i>Neige</i> à l'Optithéâtre	1 500 \$
Tel-Aide	50 \$

**Adoptée à l'unanimité**

#### **5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

---

Aucune correspondance.

#### **6. AFFAIRES NOUVELLES**

---

Aucun point.

#### **7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Agrandissement du Rigolet;
- Liste des comptes (copie pour le public).

#### **8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur de conseiller Jean-Louis Tremblay propose que la présente séance soit levée.

---

**Lili Simard, mairesse**

---

**Mario Bouchard, greffier**

